

BAISSE GENERALISEE DES RETRAITES ET CASSE DU STATUT DE FONCTIONNAIRE AVEC LE SYSTEME DE RETRAITES PAR POINTS !

Voilà ce qu'en disait François Fillon en mars 2016,
devant un parterre de patrons :
https://www.youtube.com/watch?v=icvxSUQ_Ql_E&feature=youtu.be

DES ATTAQUES CONTINUES CONTRE NOS REGIMES DE RETRAITE DEPUIS 25 ANS

Les gouvernements successifs n'ont cessé de retirer des droits aux salariés du public et du privé : les mesures Balladur de 1993 pour le privé, celles de 2003 qui ont allongé la durée de cotisation pour le public, celles de 2010 qui ont repoussé l'âge de départ... Mesures ont aussi contribué à réduire le montant des pensions et à les déconnecter des salaires.

Malgré toutes ces attaques, le montant des retraites est encore largement en France supérieur à celui des autres pays européens (avec un ratio de la pension de retraite sur la base du dernier salaire perçu de 74% contre 63% pour l'OCDE) **comme la durée du temps passé à la retraite** (5 ans de plus que dans les autres pays de l'OCDE). Nous le devons à nos mobilisations en 1995, 2003 et 2010 et **cela contrarie le patronat.**

SUPPRESSION DU CODE DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES ET DES AUTRES REGIMES AU NOM D'UN « SYSTEME UNIVERSEL »

Pour le « Président des riches » il y aurait trop de régimes de retraites, et les salariés seraient inégalement traités. En réalité, les 42 régimes existants résultent de l'histoire et des acquis obtenus par nos luttes. De forts rapprochements ont déjà été imposés par les réformes successives. Aujourd'hui les principaux droits sont largement alignés. Si les mécanismes de calculs sont différents, ils produisent finalement, pour une carrière complète, un niveau comparable de pension à niveau de qualification équivalente. **La multiplicité des régimes est donc largement maîtrisée.**

Ce que souhaite en réalité le gouvernement, c'est en finir avec le régime de retraite des fonctionnaires, qui est partie intégrante de notre statut. Cette remise en cause

du statut est cohérente avec les mesures annoncées dans CAP 2022 de 120.000 suppressions d'emplois titulaires et de recours massif aux contractuels dans la Fonction Publique.

PASSER D'UN SYSTEME DE SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE A UN SYSTEME INDIVIDUEL

Aujourd'hui, notre système de retraite fonctionne par « répartition ». Cela signifie que les cotisations actuelles des jeunes financent les retraites actuelles des vieux, et que ces cotisations déterminent les futurs droits à la retraite. Ce système collectif a pour principe la solidarité entre les générations, sa qualité principale étant sa sécurité, le financement reposant sur la masse salariale globale.

➤ **Retraite par points = un calcul sur toute la carrière aboutissant à la baisse des pensions !**

Dans un système de « retraite par points », le salarié cumule tout au long de sa carrière professionnelle des points acquis en fonction de la valeur d'achat du point : le montant de la retraite est alors déterminé en multipliant l'ensemble des points accumulés par la valeur du point à la liquidation des droits. Dans ce système, **le montant de notre retraite de fonctionnaire ne serait ainsi plus calculé sur les 6 derniers mois, mais sur toute la vie professionnelle prenant en compte les « moins bonnes » années (petits boulots avant la titularisation, temps partiels imposés, etc.), qui ne comptent aujourd'hui que pour la durée de cotisation. Cela ne pourrait entraîner qu'une baisse drastique du montant de la pension !**

➤ **Retraite par points = fin du montant de pension garanti**

Le système actuel est dit « à prestations définies ». Le montant de la retraite est prévisible et garanti, accroché solidement aux derniers salaires. Un fonctionnaire qui relève du Code des pensions peut, grâce au calcul de sa pension sur les 6 derniers mois, parfaitement anticiper et connaître le montant de celle-ci lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite. Avec le projet Macron, il n'y a plus de garantie du niveau des pensions, car **tout dépendrait de la valeur du point au moment du départ. Cette valeur, variable, serait fixée par le gouvernement en fonction des possibilités budgétaires du moment !** Ce qui pourrait contraindre le salarié à partir en retraite avec une pension

L'exemple de la Suède qui inspire tant Macron

La valeur du point dépend de l'équilibre du système par le biais d'un « coefficient de stabilisation automatique », qui réduit le montant des pensions si le système devient déficitaire. Ainsi, les pensions ont été diminuées en 2009 du fait de la crise économique et de l'évolution démographique !

amputée ou à partir beaucoup plus tard et s'épuiser au travail. Imaginez ce qui se passerait pour la valeur du point si une nouvelle crise financière surgissait !

➤ **Retraite par points = fin des droits collectifs s'appliquant au montant de la pension !**

Quelle seraient les conséquences pour les malades, les privés d'emploi, les congés maternité, etc... ? Le gouvernement a répondu : « Il n'y aura plus de points gratuits ». Derrière une apparence d'équité se cache en réalité un système qui amplifie les inégalités de salaires et de carrière puisque les périodes de maladie, chômage, maternité... ne seraient pas comptabilisées. Adieu le principe de solidarité ! Dans ce monde "idéalisé" qui nous est présenté, tout ne serait qu'une question de choix individuel du salarié. Mais de quel choix parle-t-on au juste ? Report de l'âge du départ à la retraite ou baisse drastique de sa pension ? Le système fait sauter le principe d'âge légal de départ à la retraite commun à tous (62 ans actuellement pour une carrière complète). Il instaure surtout le choix que chacun travaille jusqu'à l'épuisement pour une retraite minable. De même, la pension de réversion, partie de la retraite dont aurait pu bénéficier un assuré décédé et qui est reversée au conjoint, est dans le collimateur du gouvernement qui entendrait la remplacer par une aide aux retraités « très pauvres » et aussi supprimer la majoration des pensions pour les parents de trois enfants et plus.

➤ **Retraite par points = fin de l'âge légal de départ en retraite ?**

Ce que dit Macron : « Chacun partira quand il veut ». Aujourd'hui, il y a un âge légal qui déclenche le calcul à taux plein. L'âge légal de départ a déjà été repoussé à 62 ans pour les fonctionnaires et les salariés du privé pour une carrière complète. Certains salariés peuvent partir plus tôt, eu égard à la pénibilité de leur travail. Les salariés qui ont commencé à travailler

très tôt peuvent partir à 60 ans s'ils ont le nombre de trimestres nécessaire en fonction de leur année de naissance. Avec le projet Macron, ce serait terminé.

VERS LA RETRAITE PAR CAPITALISATION

La baisse du niveau des pensions conduira - ceux qui le pourront - à se constituer une retraite par capitalisation pour s'assurer un complément de retraite devenu indispensable. Cela ne peut que faire exploser le marché de l'épargne-retraite et assurer de juteux profits supplémentaires pour le secteur bancaire et assurantiel. Le projet du gouvernement de loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) pose d'ailleurs la première brique de l'édifice en encourageant le recours à des produits financiers dans les entreprises pour pallier la « baisse des pensions ».

A QUI PROFITE LE CRIME ?

Aux marchés financiers dont les fonds de pensions sont devenus des acteurs incontournables et essentiels ! Le projet de Macron sur les retraites poursuit le même but que les ordonnances contre le droit du travail : liquider les droits collectifs, individualiser les « parcours ». Les acquis obtenus par la lutte sont ainsi menacés d'être supprimés avec comme seul objectif de soumettre toute l'économie nationale aux intérêts des seuls actionnaires au détriment des droits de la population et de toute solidarité.

De l'argent, il y en a !

C'est bien notre travail qui crée les richesses et elles ont été multipliées par 4 en 30 ans !

Les financements existent ainsi pour faire vivre durablement et améliorer les régimes existants, entre autres:

- CICE et pacte de responsabilité= 35 milliards €
- Suppression des exonérations de cotisations patronales= plus de 25 milliards €
- Un million d'emplois créés= 13 milliards €

Bloquons ce projet et obtenons de nouveaux droits

- **Pour** l'abrogation de toutes les mesures régressives prises ces 25 dernières années contre nos retraites, et notamment en revenant sur les 37,5 annuités.
- **Pour assurer un niveau de pension** d'au moins 75% du revenu net d'activité pour une carrière complète après compensation des temps partiels subis et des périodes non travaillées
- **Pour garantir la possibilité de départ à 60 ans**

**Maintien et amélioration de notre régime de retraites,
du Code des pensions civiles et militaires !**

Retrait du projet Delevoye-Macron de système de retraite par POINTS !

1^{ère} étape de mobilisation : la journée interprofessionnelle public-privée de grève et manifestations appelée par CGT, FO, Solidaires, UNEF et UNL

le 9 Octobre 2018

Salariés de l'INRA, participons massivement !